



**DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS  
EN DÉBUT D'ANNÉE**

**Résumé des normes et des modalités  
d'évaluation des apprentissages  
Année scolaire 2022-2023  
Préscolaire**

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES L'ANNÉE QUE VOUS RECEVREZ DURANT L'ANNÉE

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

### **PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE :**

Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **dans la semaine du 10 octobre 2022.**

#### **PREMIER BULLETIN**

- Étape du 31 août 2022 au 4 novembre 2022.
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 14 novembre 2022** via MOSAÏK

#### **DEUXIÈME BULLETIN**

- Étape du 7 novembre 2022 au 24 février 2023
- Le bulletin sera remis aux élèves **dans la semaine du 6 mars 2023** via MOSAÏK.

\*\* Une communication avec les parents des élèves à risque sera effectuée

#### **TROISIÈME BULLETIN**

- Étape du 25 février 2023 au 22 juin 2023
- Le bulletin sera disponible aux élèves **dans la semaine du 5 juillet 2023** via MOSAÏK.

Diverses **communications** seront faites par le titulaire et les autres intervenants auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

## Évaluation des apprentissages (préscolaire)

Au préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 2). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Accroître son développement physique et moteur	X	X	X
Construire sa conscience de soi	X	X	X
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X	X	X
Communiquer à l'oral et à l'écrit	X	X	X
Découvrir le monde qui l'entoure	X	X	X

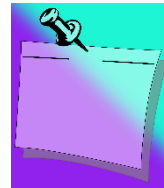
L'évaluation de votre enfant s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du programme d'éducation préscolaire.

Légende			Étape 3
Cote	Étape 1	Étape 2	
<b>A</b>	L'élève se développe très bien.	L'élève se développe très bien	L'élève dépasse les attentes du programme.
<b>B</b>	L'élève se développe adéquatement.	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
<b>C</b>	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme
<b>D</b>	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme

## Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus différents, moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- . les messages de l'enseignante,
- . l'utilisation de Mozaïk,
- . les appels téléphoniques ou les courriels,
- . la présentation du portfolio par l'enfant
- . etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.